



PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE de L'APRSM

Jeudi 4 août 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'APRSM (Association des Propriétaires et Résidents pour la Sauvegarde du Moulleau) a été régulièrement convoquée, conformément aux statuts, pour le jeudi 4 août 2022 à la salle municipale « Tir au Vol » avenue du Parc à Arcachon. (Cf. lettre du Moulleau n°19 – été 2022).

- une convocation en date du 14 juillet 2022 a été envoyée à tous les adhérents par mail ou courrier.
- un avis a été diffusé via « La Lettre du Moulleau » N° 19 et le site internet de l'association : aprsm.fr

Ordre du jour

- 1 Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 août 2021
PV visible sur le site de l'association.
- 2 Rapport moral du Président et approbation des actions menées et en cours
- 3 Rapport financier et approbation
- 4 Election des nouveaux membres du Conseil d'Administration et renouvellement du tiers sortant
- 5 Présentation des sujets d'actualité et questions des adhérents.

A 9 h 30 heures, le président Bertrand Béranger ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire devant 67 adhérents présents ou représentés et à jour de leur cotisation. Le quorum statutaire étant atteint l'AGO peut donc délibérer valablement (statuts art.11 : quart des adhérents)

Le président remercie tous les participants de leur présence et les invite à partager huitres et vin blanc en fin de réunion dans les jardins du Tir au Vol.

1 - APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 05 AOÛT 2021

Le président rappelle que ce Procès-Verbal a été envoyé à tous les adhérents et qu'il figure sur le site internet de l'association. Il a été transmis, dans la forme réglementaire, au service compétent de la sous-préfecture. Le président interroge l'assemblée pour approbation – contre : 0 - abstentions : 0. Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 05 août 2021, statuant sur l'exercice de l'année civile 2020, est adopté à l'unanimité.

2 - ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président rappelle que le renouvellement du conseil d'administration est prévu, statutairement (art.7) par tiers tous les ans. Les administrateurs sont nommés pour trois ans : la fonction d'administrateur est bénévole.

Renouvellement :

- Pierre Marie Tétard : renouvelé à l'unanimité

Démissions :

- Chantal Peyron
- Claudine Szelewa

Election :

- Georges Kouri : élu à l'unanimité
- Bruno Pélissier : élu à l'unanimité

Le président fait appel à candidature

Candidature nouvelle : aucune



- au 7 de l'allée des Arbousiers PC délivré pour la construction d'une nouvelle villa avec piscine sur un terrain fortement boisé – construction achevée et villa mise en vente à la suite de sa réalisation – PC modificatif ou DP en attente notamment pour la construction d'un pool house non prévu initialement
- au 5 de la rue Henri de Régnier pour lequel un PC modificatif est attendu
- au 17 rue Henri de Régnier – rénovation et extension avec surélévation de la maison existante
- au 8 de l'avenue Gabriele d'Annunzio : PC délivré pour la construction d'une nouvelle villa sur un terrain fortement boisé – travaux prévus en démarrage à l'automne après rejet d'un recours gracieux déposé par un riverain.
- au 24 de l'avenue Gabriele d'Annunzio, surélévation d'une villa : 3 DP ont été déposées
- au 12 de l'avenue ND des Passes, PC délivré pour une extension.

L'association souhaite un accroissement des contrôles de conformité pour les PC et les DP après diffusion des déclarations d'achèvement des travaux – notamment pour les espaces devant restés libres – espaces de pleine terre, plantés d'arbres de haute tige, non étanchées, les terrasses, les dépendances, les clôtures, les abattages d'arbres et les replantations réglementaires d'arbres.

L'association tient régulièrement des Conseils d'Administration, édite **La Lettre du Moulleau** deux fois l'an en décembre et en juillet et communique par le site internet de l'association : aprsm.fr

Notre association est adhérente aux associations CEBA (Coordination Ecologie Bassin d'Arcachon) et ASSA (Association de Sauvegarde du Site d'Arcachon) et ADPPM (Association de Pyla-sur-Mer), elle participe à certaines réunions du SIBA (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon). L'association se tient informée des actions du SIBARVAL (SCOT), du PNM (Parc Naturel Marin), de la SEPANSO (gestionnaire de la Réserve Nationale du Banc d'Arguin).

L'association est intervenue pour la repose de 3 panneaux de signalisation – notamment sur le perré de la plage à Montaut.

➤ **Le rapport moral et d'activité est adopté à l'unanimité**

5 - PRESENTATION DES SUJETS D'ACTUALITÉS – QUESTIONS des ADHÉRENTS

en présence de Monsieur Yves Foulon, Maire d'Arcachon

et de Madame Sophie Devilliers, Maire adjoint, chargée de l'environnement et du développement durable.

- Le devenir du domaine du Duc Decazes – Casa Sylva – mis en vente et pour lequel un certificat d'urbanisme opérationnel positif a été délivré en vue d'une éventuelle division du terrain et construction de 3 villas. L'association sera vigilante sur le devenir de cette propriété « icônique » pour le Moulleau et présentant une forte valeur dans le paysage .

Réponse ou observations de Monsieur Foulon : pas d'information sur la vente de cette propriété - pas d'intention d'aliéner reçue - le certificat d'urbanisme délivré est un simple rappel de la réglementation sur la zone.

- Le projet de résidence de tourisme ou résidence hôtelière de 90 chambres et salles de séminaire sur le terrain de l'ancienne piscine aux Abatilles - entre Tir au Vol et Thalassothérapie zone en EVP le PC délivré en 2022 est purgé de tout recours – la construction devrait démarrer à l'automne. L'association regrette la densification des constructions sur cette zone EVP et craint un impact négatif de l'activité sur l'environnement proche.

Monsieur Foulon confirme que le PC a été délivré après demande de modification de l'aspect architectural et dit être favorable à ce projet attractif et créateur d'emplois.



- La plage des Arbousiers avec le projet d'installation d'une nouvelle cabane pour installation d'un poste MNS – qui s'ajoute aux 2 cabanes préexistantes (location de paddles, planches et catamarans).
un adhérent demande que la vue sur mer ne soit pas entravée depuis l'allée des Arbousiers par la disposition et l'aspect de ces constructions.

Monsieur Foulon dit être favorable au maintien des cabanes en l'état et à l'ajout de la nouvelle cabane pour les MNS

- Le BIKINI – L'association reste vigilante et demande le strict respect des emprises au sol accordées sur le domaine public – terrasses (actuellement, on constate que des bacs de plantations et des cordages sont disposés au delà du droit de terrasse donné).
- Le projet d'extension des installations de la Source des Abatilles avec suppression du Tennis club.
L'installation classée soumise à autorisation fait l'objet de mises en demeure de la préfecture en rapport avec la sécurité incendie et la protection de l'environnement).
Un premier PC a été refusé en mars 2022 – un nouveau PC a été déposé en juillet 2022.

observations de Monsieur Foulon : l'instruction du PC est en cours

- La surveillance des Espaces libres naturels – pour le risque incendie zones boisées au dessus de la promenade Robert Fleury traversant l'avenue du Parc jusqu'à l'Allée Alfred de Musset et l'allée des Tilleuls. Un adhérent demande que les enclos actuellement non accessibles et « non entretenus pour protection de la biodiversité » soient supprimés du fait du risque accru d'incendie du sous-bois.

Réponse ou observations de Monsieur Foulon : ces espaces sont gérés par l'ONF

L'association s'inquiète aussi des risques d'incendie sur les zones boisées des terrains Armaingaud et du domaine de la Dune : quels dispositifs de prévention et quels plans d'intervention spécifiques pour ces zones ?

Réponse ou observations de Monsieur Foulon : espaces hors-champ d'intervention de la Ville

- Les aménagements urbains en centre ville pour l'amélioration des cheminements piétons sur trottoirs – sujet récurrent.
 - vis à vis de la circulation des vélos et des trottinettes
 - en regard des emprises des terrasses des bars et restaurants
 - au droit des arrêts de bus – demande de création d'une plateforme d'accès au bus avec accès PMR

Une adhérente demande un aménagement spécifique de la piste cyclable au droit du débouché de l'allée Edouard de Luze – Allée des Tilleuls et bd de la côte d'Argent – idem côté avenue du Parc pour accès à la plage : passage piétons avec installation d'une meilleure signalisation
Idem : il est constaté que la circulation des piétons est entravée par le stationnement des voitures sur le trottoir de l'avenue du Parc en été – un aménagement de la barrière blanche permettrait de conserver un cheminement piéton sécurisé.

Réponse ou observations de Monsieur Foulon : Les services de la Ville pensent avoir fait au mieux de ce qui est possible de faire vu la configuration des lieux mais seront à l'écoute de nouvelles propositions.

Le Maire est interrogé sur les droits de terrasse donnés aux commerçants – principalement pour les bars et la gêne occasionnée pour les riverains (bruit). Un adhérent signale aussi l'apparition de nouvelles nuisances sonores avec des regroupements de personnes sur la plage, tard dans la nuit, (3H du matin) avec instruments et/ou équipements de musique.

Monsieur Foulon confirme que les terrasses sont soumises à autorisation pour ODP (Occupation du domaine Public) pour une surface précise et soumise au versement d'une redevance – montant fixé par le conseil municipal ; tout



dépassement constitue une infraction et doit être verbalisée. Idem pour les nuisances sonores – le « point d'équilibre » à trouver dans ces activités semble avoir été trouvé.

L'association souhaite que la facilité de circulation des piétons sur trottoir, soit respectée devant « l'Oubli » et l'ex « Paris Pyla »

- La question de l'invasion des jardins par les moustiques

Réponse ou observations de Monsieur Foulon : pas de solution trouvée

- accès à la plage pour les bateaux

Réponse ou observations de Monsieur Foulon : seuls les titulaires d'un corps mort ont le droit de venir « beacher » au droit de leur corps mort d'attache.

- ré-ensablement des plages

il est constaté l'apparition cette année d'une dénivellation ou pente vers l'eau importante, au droit de la jetée – pente jugée dangereuse pour la baignade des enfants.

Réponse ou observations de Monsieur Foulon : des compromis sont à trouver entre ré-ensablement des plages - et dragage autour de la jetée pour circulation des navettes UBA.

- remarque est faite par une adhérente sur le remplacement de l'égout ancien maçonné par une conduite tuyau en PVC - on déplore l'absence de recherche d'un aménagement de qualité pour cet équipement.

une demande sera adressée au SIBA par l'APRSM

- remarque est faite par un adhérent sur les difficultés d'accostage à la jetée par le nord, du fait de la présence rapprochée de la baignade surveillée – un déplacement de la zone de cette baignade résoudrait le problème.

Monsieur Foulon dit ne pas disposer du pouvoir d'intervention et propose à l'adhérent d'en faire demande auprès du préfet maritime à Brest.

- scooters de mer : tout le monde se plaint une nouvelle fois des nuisances sonores.

Réponse ou observations de Monsieur Foulon : la police de l'eau intervient pour faire respecter les règles (éloignement de la côte et vitesse) - pour une interdiction ou restriction d'usage de ces scooters sur le domaine maritime, il faut en faire demande aux parlementaires.

- La suppression de la Boite à lettre devant chez TONY étonne ...

sa localisation a proximité d'un lieu très fréquenté : bar, tabac, journaux était plutôt pertinente

L'association s'informerait sur la possibilité de reposer cette boîte à lettres.

- Le président s'adresse à Mme Sophie Devilliers pour une demande d'information sur l'activité du « conseil participatif de l'environnement » mis en place par la Ville en 2021.

réponse de Mme Devilliers : cette commission travaille actuellement sur le quartier du port

La commission peut être saisie pour toute demande d'aménagement en rapport avec sa finalité.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, le Président clôture l'Assemblée Générale à 12 h en remerciant l'assistance et Monsieur le Maire de sa présence.



Pour le conseil d'administration,
Bertrand Béranger
Président

Béatrix Kressmann
Secrétaire